

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 16859**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

MASTER : MASTER Urbanisme et Aménagement spécialité Aménagement, Urbanisme, Diagnostic et Intervention sur les Territoires (AUDIT)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Haute Bretagne Rennes II	Président de l'Université Haute Bretagne Rennes II, M. Le Recteur chancelier des universités

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

341 Aménagement du territoire, urbanisme

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le master AUDIT a comme objectif la formation de spécialistes de l'aménagement du territoire et plus spécialement de la ville. Après la formation, l'étudiant doit être capable de réaliser des diagnostics de territoires, d'initier des projets d'aménagement (zones d'aménagement concerté, opérations de renouvellement urbain...), d'élaborer des documents d'urbanisme.

Il synthétise les informations existantes, procède à des enquêtes et observations de terrain et les interprète pour aboutir à des propositions concrètes. Il sait animer les réunions entre les différents acteurs de toute opération d'aménagement (élus, architectes...) ainsi que les démarches de concertation avec le public. Il maîtrise les outils informatiques nécessaires à l'accomplissement de sa mission, en particulier en matière de cartographie et de modélisation. Il dispose des connaissances juridiques indispensables et a les capacités de prospective lui permettant d'intervenir sur les stratégies à suivre.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les titulaires du diplôme peuvent occuper des emplois dans le secteur public et dans le secteur privé de l'urbanisme, de la construction et de l'aménagement.

Au sein du secteur public ou parapublic en tant que chargé de mission au sein d'une collectivité locale, d'un établissement public de coopération intercommunale, d'un établissement public foncier et d'aménagement, d'un établissement public foncier local, d'un office public HLM, d'une agence d'urbanisme, d'une société d'économie mixte, d'un conseil en architecture, urbanisme et environnement.

Au sein du secteur privé, en tant que chargé d'opération ou chef de projet au sein d'un office privé d'HLM, d'un bureau d'études, d'un cabinet d'architectes.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1802 : Développement local

C1503 : Management de projet immobilier

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

MASTER 1

A l'issue de la première année du Master AUDIT, les étudiants réalisent un stage.

Semestre 1

Outils méthodologiques 1 (tronc commun) : 60h (7 ECTS)

- SIG et traitements géomatiques : 15h (6h CM + 9h TD)

- Analyse de données : 15h (6h CM + 9h TD)

- Images spatiales des territoires : 15h (6h CM + 9h TD)

- Statistiques, tests, régression : 15h (6h CM + 9h TD)

Savoirs fondamentaux 1 (tronc commun) : 48h (6 ECTS)

- Action et acteurs en aménagement et géographie : 12h CM

- Analyse spatiale : 12h CM

- L'espace dans les sciences humaines, sociales et environnementales : 12h CM

-Vulnérabilité, risque, durabilité: 12h CM

Spécialisation 1 - Cadre juridique, économique, social et financier de l'urbanisme : 96h (10 ECTS)

- Economie de l'aménagement : 12h

- Droit administratif des biens : 12h CM

- Habitat social : 12h CM

- Patrimoine urbain et aménagement : 12h CM
- Droit de l'urbanisme : 18h CM
- Finances locales (niveau 1) : 12h CM + 6h TD
- Enjeux urbanistiques dans les villes contemporaines : 12h CM

Spécialisation 2 – Lire et dessiner la ville : 40h (7 ECTS)

- Lectures de ville : architecture et morphologie urbaine : 16h (4h CM + 12h TD)
- Outils graphiques : plans et dessins urbains, cartes : 12h TD
- Conférences SUIO et élaboration d'un projet professionnel personnel
- Atelier « diagnostic urbain in situ : comparaison entre deux métropoles » : 12h TD

Langue : 18h

Semestre 2

Outils Méthodologiques 2 (tronc commun) : 60h (6 ECTS)

- SIG, Traitements géomatiques : 15h (6h CM + 9h TD)
- Analyse de données : 15h (6h CM + 9h TD)
- Statistiques, tests, régression: 15h (6h CM + 9h TD)
- Techniques d'enquête : 15h (6h CM + 9h TD)

Savoirs fondamentaux 2 (tronc commun) : 48h (5 ECTS)

- Paysages et aménagement : 12h CM
- Espaces ruraux et politiques de développement: 12h CM
- Transports, mobilité, réseaux: 12h CM
- Bien-être et territoires : 12h CM

Spécialisation 3 - Espaces publics, enjeux urbains et sociaux : 84h (8 ECTS) (cours mutualisés avec d'autres parcours de master)

- Ségrégation et enjeux sociaux : 12h CM
- Espaces publics et production urbaine : 12h (6h CM + 6h TD)
- Usages et appropriation des espaces publics : 18h (6h CM + 12h TD)
- Architecture et image de la ville : 12h CM
- Diagnostic territorial : 18h TD

Spécialisation 4 - Méthodologie du projet urbain : 48h (6 ECTS) (cours mutualisés avec d'autres parcours de master)

- Stratégies de développement urbain : 12h CM
- Travaux terrain : 18h TD
- Le logement, enjeux, marché et politiques publiques : 12h CM
- Atelier 2 : le projet urbain à l'échelle urbano-architecturale : 18h TD

Stage professionnel de 4 semaines minimum

Langue : 18h (5 crédits ECTS)

Anglais pour urbanistes.

MASTER 2

Comme les deux stages prévus dans la formation, le cycle des conférences de professionnels et les ateliers répondant à des commandes, animés par un professionnel intervenant en tant qu'enseignant associé, contribuent à la pré-professionnalisation des étudiants.

Semestre 3

Savoirs fondamentaux 3 : 48h (5 ECTS) Cours mutualisés avec certaines spécialités

- La prospective territoriale dans l'Union européenne (tronc commun): 12h
- Dynamiques urbaines : perspectives internationales: 12h
- Stratégies urbaines : gérer le déclin et renouveler la ville (cours en anglais) : 12 h
- Le défi du renouvellement urbain dans l'Union européenne : 12h CM

Spécialisation 5 - Europe et développement local : 48h (5 ECTS)

- Marketing territorial et développement local (cours en anglais): 12h
- Métropolisation ou polycentrisme ? Un enjeu pour l'Union Européenne (Chaire Jean Monnet) : 12 h CM
- Droit de l'environnement: 12h CM
- Travaux de terrain : 12h TD

Spécialisation 6 - Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre : 64h (8 ECTS)

- Acteurs, intervenants et partenaires de la production urbaine : 6h TD
- Génie civil : 12h CM
- Droit de la commande publique, maîtrise d'ouvrage publique et droit de la construction : 16h CM

- Traduction du développement durable dans les outils de planification urbaine : 12h TD
- Ville, architecture et acoustique dans une démarche de développement durable : 6h TD
- Atelier 3 : Urbanisme et architecture : 12h TD

Spécialisation 7 - Le projet, des objectifs à l'opérationnel : 110h (12 ECTS)

- Conception, révision d'un document d'urbanisme : 12h TD
- Aménagement urbain : la question du foncier, programmation et composition urbaines: 18h TD
- Projet urbain : prospective et évaluation : 12h TD
- Montage d'une opération d'habitat, du programme à la mise en œuvre : 12h TD
- Gestion des réseaux de déplacements urbains : 12h TD
- Ateliers professionnels répondant à une commande : 44h TD

Semestre 4

Spécialité 8 - Pratiques professionnelles : 88h (10 ECTS)

- La concertation et la communication au service du projet : 18h TD
- Financement des projets d'aménagement : 12h TD
- Ateliers professionnels répondant à une commande : 40h TD
- La note de synthèse, méthode et exercices : 12h TD
- Méthodologie du mémoire : 6h TD

Spécialité 9 - Projets vécus: séminaires et conférences 56 h (5 ECTS)

- Séminaires avec partenaires internationaux : 12h TD
- Conférences de professionnels par cycles thématiques : 24h TD
- Voyage d'études dans une ville étrangère : 20h TD

Spécialité 10 - Stage professionnel et mémoire (15 ECTS)

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUINON	COMPOSITION DES JURYS	
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Commission pédagogique (enseignants-chercheurs, professionnels)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Commission pédagogique (enseignants-chercheurs, professionnels)
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	Commission pédagogique (enseignants-chercheurs, professionnels)
Par expérience dispositif VAE	X	Jury VAE : Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Master arrêté du 25 avril 2002 JO n° 99 du 27 avril 2002

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté 20100641 / 02 du 3 juillet 2012

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24/04/2002 publié au JO n° 98 du 26/04/2002

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

L'observatoire des parcours étudiants et de l'insertion professionnelle de l'université Rennes 2 diffuse les statistiques sur le site Internet de l'université Rennes 2 :

<http://www.univ-rennes2.fr/suio-ip/que-deviennent-etudiants-rennes-2>

Autres sources d'information :

www.univ-rennes2.fr

Lieu(x) de certification :

Université Rennes 2

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

A partir de 2017, fiche remplacée par cette certification est remplacée par le MASTER Mention Urbanisme et aménagement (fiche n°30264).